RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 23334
Numéro SIREN : 508 746 583
Nom ou dénomination : NEOXIA PARTNERS

Ce dépôt a été enregistré le 25/10/2019 sous le numéro de dépôt 113593



20191135932018

DATE DEPOT : 25/10/2019

N° DE DEPOT : 113593

N° GESTION : 2008B23334

N° SIREN : 508746583

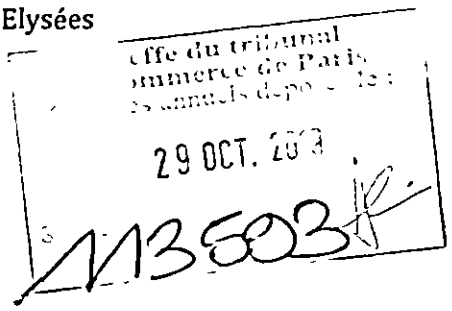
DENOMINATION : NEOXIA PARTNERS

ADRESSE : 27 Avenue des Champs Elysées 75008 Paris

MILLESIME : 2018

.

NEOXIA PARTNERS
Société par actions simplifiée au capital de 1.831.730 €
Siège social : 27 avenue des Champs-Elysées
75008 Paris
508 746 583 RC5 Paris



ARTICLE L 232-23 DU CODE DE COMMERCE

EXERCICE 2018

Proposition d'affectation du résultat déficitaire de l'exercice 2018 s'élevant à 15.535 € soumise à l'assemblée

- le résultat déficitaire, soit 15.535 €
au compte «report à nouveau» débiteur de 330.261 €, ainsi porté négativement à 345.796 €.

Résolution d'affectation votée lors de l'assemblée générale du 28 juin 2019

L'assemblée générale approuvant les propositions de la présidente, décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice, s'élevant à 15.535 €, pour sa totalité au compte « report à nouveau », débiteur de 330.261 €, ainsi porté négativement à 345.796 €.

Conformément à la loi, il est rappelé qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des 3 précédents exercices.

Cette résolution

Fait à Paris
le 28 juin 2019

Le Président : La société DELTALEAN
Représentée par Gilles MERGOIL

FRANCOIS TROLLUX
Diplôme E.S.C.
Expert-Comptable inscrit au Tableau de Paris
Commissaire aux Comptes
Près la Cour d'Appel de Versailles

SAS NEOXIA PARTNERS

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 1 310 200 €
RCS PARIS 508 746 583
27 Avenue des Champs-Elysées
75008 - PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

25, Allée Blaise Pascal
78460 - CHEVREUSE
Tel 01.30.52.42.02
E-mail actea audit@wanadoo.fr

NEOXIA PARTNERS

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 1 310 200 €
RCS PARIS 508 746 583
27 Avenue des Champs-Elysées
75008 - PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société **NEOXIA PARTNERS** relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

I - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

III - Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires.

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, je me suis assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote ont été communiquées dans le rapport de gestion.

IV - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations néeessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

V - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Le 13 Juin 2019

François TROLLUX
Commissaire aux comptes membre
de la Compagnie Régionale de Versailles

Bilan Simplifié

NEOXIA PARTNERS

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 09/05/19
Tenue de compte EURO

ACTIF	Montant brut	Dépréciation	Montant net	Exercice précédent
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	1 441 730		1 441 730	1 441 730
ACTIF IMMOBILISÉ	**1 441 730**		**1 441 730**	**1 441 730**
Stocks de mat. premières et approv.				
Stocks de marchandises				
Avances et ecompt. versés sur comm.				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	188 555		188 555	187 597
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilité	46 007		46 007	52 147
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	**234 562**		**234 562**	**239 744**
TOTAL GÉNÉRAL	**1 676 292**		**1 676 292**	**1 681 474**

PASSIF	Montant net	Exercice précédent
Capital social ou individuel	1 310 200	1 310 200
Écarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(330 261)	(319 213)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	(15 535)	(11 049)
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	**964 404**	**979 939**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés		
Autres dettes	711 888	701 535
Produits constatés d'avance		
DETTES	**711 888**	**701 535**
TOTAL GÉNÉRAL	**1 676 292**	**1 681 474**

© Sage

Compte de Résultat Simplifié

NEOXIA PARTNERS

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 09/05/19
Tenue de compte EURO

RÉSULTAT COMPTABLE	Export	Montant	Exercice précédent
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services			
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation reçues			
Autres produits			
PRODUIT D'EXPLOITATION			
Achat de marchandises [y compris droits de douane]			
Variation de stock de marchandises			
Achats de matéres premiéres et approvisionnements			
Variation de stock [matières premiéres et approvisionnements]			
Autres charges externes		7 774	3 473
Impôts, taxes et versements assimilés		76	76
Rémunérations du personnel			
Charges sociales			
Dotations aux amortissements			
Dotations aux provisions			
Autres charges			
CHARGES D'EXPLOITATION		7 850	3 549
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(7 850)	(3 549)
Produits financiers		2 767	2 700
Produits exceptionnels			
Charges financières		10 452	10 200
Charges exceptionnelles			
Impôts sur les bénéfices			
BÉNÉFICE OU PERTE		**(15 535)**	**(11 049)**

RÉSULTAT FISCAL	Réintégrations	Déductions
Rémunérations et avantages personnels non déductibles		
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles		
Provisions non déductibles		
Impôts et taxes non déductibles		
Réintégrations diverses		
Abattement sur le bénéfice		
Déductions diverses		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		**(15 535)**
Déficit de l'exercice reporté en arrière		
Déficit antérieurs reportables		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		**(15 535)**

© Sage

L'exercice clôturé au 31122018 présente un montant total du bilan de 1 676 292 €
et dégage un résultat de (15 535) €

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, et conformément aux hypothèse de base :

- importance relative
- continuité d'exploitation
- permanence des règles et méthodes d'un exercice à l'autre

et selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L-123-12 à R123-172 à R123-208 du Code de commerce et conformément aux dispositions des réglements révisants le PCG établi par l'autorité des normes comptables.

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Dans le cadre des nouvelles régles issues des réglements CRC 2002 - 10 sur les amortissements et dépréciations, il a été fait application des mesures de simplifications réservées aux PME. Les plans d'amortissement initiaux n'ont pas été modifiés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Immobilisations - Amortissements

NEOXIA PARTNERS

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 09/05/19
Tenue de compte EURO

IMMOBILISATIONS	Montant début exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Montant fin exercice
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. techniques et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	1 441 730			1 441 730
TOTAL GÉNÉRAL	**1 441 730**			**1 441 730**

AMORTISSEMENTS	Montant début exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Montant fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. techniques et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
TOTAL GÉNÉRAL				

© Sage

Relevé des Provisions - Amortissements dérogatoires

NEOXIA PARTNERS

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 09/05/19
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES				
Prov. pour dépréciation sur immo.				
Prov. pour dépréc./stocks et en cours				
Prov. pour dépréciation sur clients et comptes rattachés				
Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				
TOTAL GÉNÉRAL				

© Sage

(1) **BILAN SIMPLIFIÉ** N° 2033-A-SD 2019

Désignation de l'entreprise NEOXIA PARTNERS — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 27 AVE DES CHAMPS ELYSEES 75008 PARIS

SIREN 503 745 583

Durée de l'exercice en nombre de mois* 12 — Durée de l'exercice précédent* 12

Exercice N clos le 31/12/2018

ACTIF

			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial *	010		012	
	Immobilisations incorporelles — Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *	028		030	
	Immobilisations financières * (1)	040	1 441 730	042	1 441 730
	Total I (5)	044	1 441 730	048	1 441 730
ACTIF CIRCULANT — STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés *	068		070	
	Créances (2) — Autres* (3)	072	188 555	074	188 555
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	46 007	086	46 007
	Charges constatées d'avance*	092		094	
	Total II	096	234 562	098	234 562
	Total général (I + II)	110	1 676 292	112	1 676 292

PASSIF

			Exercice N 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	1 310 200
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	
	Report à nouveau	134	(330 261)
	Résultat de l'exercice	136	(15 535)
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	964 404
	Provisions pour risques et charges — **Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 707 206)	172	711 888
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	711 888
	Total général (I + II + III)	180	1 676 292

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d' un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	187 234		Prix de vente hors T.V.A des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

© Sage

(2) COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) — DGFiP N° 2033-B-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : NEOXIA PARTNERS — Néant ☐*

Exercice N clos le : 31/12/2019

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			209		210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
		Services*		217		218	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée*					224	
	Subventions d'exploitation reçues					226	
	Autres produits					230	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stock (marchandises)*					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*					240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)					242	7 774
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	76	244	76
	Rémunérations du personnel*					250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	
	Dotations aux amortissements*					254	
	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259		262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
	Total des charges d'exploitation (II)					264	7 850
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	(7 850)
	Produits financiers (III)		280	2 767	Charges financières (V)	294	10 452
	Produits exceptionnels (IV)					290	
	Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300	
		dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
	Impôts sur les bénéfices* (VII)					306	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)						310	(15 535)

B — RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col 2 — 312 — 314 — 15 535

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318	
	Provisions non déductibles*					322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324	
	Divers*, dont intérets excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport marit					999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU-TE (44 octies et octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44 sexies A)	989		
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quindecies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	990		
	ZFA (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)				992		
	Dont divers : Créance due au report en arrière du déficit				346	350	
	Dont divers : Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)				655		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col 1 / Déficit col 2	352	354	15 535
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356		
	Déficits antérieurs reportables * 33 106 dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col 1 / Déficit col 2	370	372	15 535

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

© Sage

L'exercice clôturé au 31122018 présente un montant total du bilan de 1 676 292 €
et dégage un résultat de (15 535) €

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, et conformément aux hypothèse de base :

- importance relative
- continuité d'exploitation
- permanence des règles et méthodes d'un exercice à l'autre

et selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L-123-12 à R123-172 à R123-208 du Code de commerce et conformément aux dispositions des réglements révisants le PCG établi par l'autonté des normes comptables.

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Dans le cadre des nouvelles régles issues des réglements CRC 2002 - 10 sur les amortissements et dépréciations, il a été fait application des mesures de simplifications réservées aux PME. Les plans d'amortissement initiaux n'ont pas été modifiés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Immobilisations - Amortissements

NEOXIA PARTNERS

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 09/05/19
Tenue de compte EURO

IMMOBILISATIONS	Montant début exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Montant fin exercice
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. techniques et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations financiéres	1 441 730			1 441 730
TOTAL GÉNÉRAL	**1 441 730**			**1 441 730**

AMORTISSEMENTS	Montant début exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Montant fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. techniques et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
TOTAL GÉNÉRAL				

© Sage

Relevé des Provisions - Amortissements dérogatoires

NEOXIA PARTNERS

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 09/05/19
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES				
Prov. pour dépréciation sur immo.				
Prov. pour dépréc./stocks et en cours				
Prov. pour dépréciation sur clients et comptes rattachés				
Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				
TOTAL GÉNÉRAL				

© Sage